



www.cnrs.fr



INVITATION PRESSE REGIONALE | CLERMONT-FERRAND | DIFFUSÉ LE 5 JUIN 2013

## Clermont-Ferrand, deuxième site français à concrétiser une politique scientifique partagée avec le CNRS

**Le 13 juin, le CNRS signe une convention quinquennale de site avec ses partenaires clermontois membres du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Clermont Université ». Ce document concrétise un partenariat renoué avec les universités et écoles du site fondé sur une stratégie scientifique commune développée dans les laboratoires.**

### Point presse

**Le jeudi 13 juin 2013 à 11h45**

Suite à la signature de la convention, à la Maison des Sciences de l'Homme 4, rue Ledru, Clermont-Ferrand

En présence des signataires.

**Confirmation de présence avant le 11 juin auprès de [communication@dr7.cnrs.fr](mailto:communication@dr7.cnrs.fr)**

A l'échelle clermontoise, le CNRS gère 17 structures opérationnelles de recherche ou de service en partenariat avec quatre établissements d'enseignement supérieur et de recherche : l'Université d'Auvergne Clermont 1 (UA), l'Université Blaise Pascal Clermont 2 (UBP), l'Institut français de mécanique avancée (IFMA) et l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF). Ces derniers comptent parmi les cinq membres du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Clermont Université » (PRES). Jusqu'à présent, le CNRS signait un contrat quadriennal distinct avec chacun de ces quatre partenaires. Dorénavant, une seule convention de site se substitue à cette démarche. Signée collectivement à l'échelle du PRES par le CNRS, les quatre partenaires académiques et Clermont Université, elle formalise un partenariat global quinquennal permettant le développement de programmes de recherche plus ambitieux, autour d'une politique scientifique partagée.

La première convention quinquennale de site a été signée le 4 décembre 2012 par le CNRS et les établissements du site Bordeaux-Aquitaine. Une démarche analogue se concrétise aujourd'hui avec l'Auvergne grâce à la politique de structuration mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de la recherche, notamment par le biais du PRES. Par cette convention, les signataires convergent vers les mêmes objectifs : le renforcement de leurs secteurs d'excellence, l'émergence de nouvelles thématiques par une approche interdisciplinaire, une valorisation socioéconomique concertée des avancées scientifiques ou encore le renforcement des collaborations internationales.

La convention identifie les grands domaines de recherche du site, notamment les sciences de la Terre, de l'atmosphère et de l'environnement, de l'ingénierie, des matériaux et de l'informatique, de la biologie, les mathématiques, la physique des particules et les sciences humaines et sociales. Elle définit également des méthodes de gestion commune, comme l'adoption d'un référentiel budgétaire partagé. Enfin, elle engage les partenaires à veiller à une bonne articulation de leurs actions avec celles d'autres organismes (INRA, Inserm...) et celles des collectivités territoriales, dont la région Auvergne. Cette démarche intervient alors que de grands projets clermontois ont remporté en 2011 et 2012 un succès très honorable lors des appels à projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

### Contacts-presse

**CNRS Rhône Auvergne** | Sébastien Buthion | T 06 88 61 88 96 | [sebastien.buthion@dr7.cnrs.fr](mailto:sebastien.buthion@dr7.cnrs.fr)

**PRES Clermont Université** | Sophie Dorn (UBP) | T 06 08 35 95 43 | [sophie.dorn@univ-bpclermont.fr](mailto:sophie.dorn@univ-bpclermont.fr)